

Consignes sanitaires

L'organisme s'engage à :

- Fournir l'eau et le savon et/ou une solution hydroalcoolique à 60%.
- Fournir le matériel nécessaire à la protection générale du personnel et des membres (masques jetables, essuie-mains jetables, poubelles sans contact)
- Afficher les règles d'hygiène et d'étiquette respiratoire et s'assurer qu'elles sont respectées.
- Informer les membres et partenaires des mesures mises en œuvre pour contrôler les risques et des règles d'exclusion.

Les membres doivent s'engager à :

Respecter l'étiquette respiratoire (tousser ou éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs jetables et les jeter immédiatement après l'utilisation et se laver les mains immédiatement après)

Porter le masque de procédure (jetables) en tout temps si vous avez un (1) des symptômes suivants: **Toux, écoulement ou congestion nasale, mal de gorge, perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût.**

+++ NE PAS SE PRÉSENTER ET PRÉVENIR L'ORGANISME SI VOUS AVEZ UN (1) DES SYMPTÔMES SUIVANTS :

- **Apparition ou aggravation d'une toux**
- **Difficultés respiratoires**
- **Fièvre ou symptômes de gastroentérite.**